



Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**ARRÊTÉ relatif à la composition du bureau de vote centralisateur  
des élections par vote électronique  
des 29 et 30 avril 2025  
à l'Université Toulouse Capitole**

**REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET DES USAGERS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE DE  
DROIT  
PARTIELLE – UN REPRESENTANT DES PERSONNELS AU CONSEIL DU SCAS  
PARTIELLE – TROIS REPRESENTANTS DES PERSONNELS AU CONSEIL DE LA RECHERCHE**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40,  
Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;  
Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;  
Vu la décision cadre en date du 15 février 2023 du président de l'université relative aux élections par voie électronique à l'université Toulouse Capitole ;  
Vu la décision cadre en date du 13 septembre 2023 du président de l'université relative aux élections par voie électronique des représentants au conseil du SCAS de l'université Toulouse Capitole ;  
Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 de la commission nationale de l'informatique et des libertés portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;  
Vu les arrêtés du 11 mars 2025 portant organisation des élections des représentants des personnels et des étudiants au conseil d'administration de l'école de droit de Toulouse, de l'élection partielle d'un représentant des personnels au conseil du SCAS, et des élections partielles de trois représentants des personnels au conseil de la recherche, par vote électronique, les 29 et 30 avril 2025 à l'Université Toulouse Capitole ;

**ARRÊTE**

**Article 1 - Objet**

L'élection des représentants des personnels et des usagers au sein des conseils de l'Université Toulouse Capitole mentionnés ci-dessus auront lieu du mardi 29 avril à 9 heures au mercredi 30 avril 2025 à 17 heures.  
Conformément aux articles 4 des arrêtés du 11 mars 2025 susvisés, un bureau de vote centralisateur sera constitué pour surveiller les opérations de vote relatives à chaque instance (conseil d'administration de l'école de droit, conseil du SCAS, conseil de la recherche).

**Article 2 - Composition du bureau de vote centralisateur**

Le bureau de vote centralisateur est composé comme suit :

Conseil	Scrutins concernés	Composition du bureau :
Conseil de l'École de droit	<b>Collèges :</b>  Professeurs et assimilés :  Autres enseignants-chercheurs, enseignants et assimilés :  BIATSS :  Etudiants licence :  Etudiants Master :  Doctorants :	<b>Président : Frédéric FAISY</b> <b>Secrétaire : Caroline BLOCHER</b>  Représentants des listes candidates :  Matthieu POUMAREDE  Sarah TORRICELLI CHRIFI Olivier BLIN  Jennifer FOSTITSCHENKO Cyril HIMBERT  Julien REGIMBEAU Justine NOTTIN Lee-Nai GOMAYEN Chloé SAINT-ALBIN  Élisa WOLFF Ismaël YOUSOUF-HUARD  Alexandre CHAZELLE
Conseil de la recherche	<b>Collèges :</b>  Personnels pourvus d'une HDR :  Personnels pourvus d'un doctorat : -section droit public et science politique -section droit privé et histoire du droit	Représentants des candidats :  Julien BETAÏLLE  Hanan QAZBIR  Sébastien RANC
Conseil du SCAS	Collège unique	Représentants des candidats :  Bénédicte CHABANAT Mourad LAKEHAL

### Article 3 – Scellement des urnes

La réunion de scellement des urnes se tiendra le **lundi 28 avril 2025 à 13h30** en salle Gabriel MARTY, **via visio-conférence à l'adresse :**

<https://legavote.zoom.us/j/87203732175?pwd=N8flwPNPqDE5bKINIA3MobbrAhAFu.1>

**ID de réunion: 872 0373 2175**

**Code secret: 029377**

### Article 4 – Dépouillement des urnes

Le dépouillement du scrutin est public et se fait **via visio-conférence à l'adresse suivante :**

<https://legavote.zoom.us/j/82201159859?pwd=LGELqxyppiRHW3VLXmpZnrzokCH1V9.1>

**ID de réunion: 822 0115 9859**

**Code secret: 392920**

Il aura lieu en salle Gabriel MARTY le **mercredi 30 avril 2025 à partir de 17 heures**

## Article 5- Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux de l'université et publié sur son site internet.

Fait à Toulouse, le ...15/04/2025...

Le président de l'université,

Pour le Président, et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
de l'Université Toulouse Capitole  
Hugues KENFACK

  
Stéphanie FAISY